MON PREMIER ASSUREUR

Communiqué de Presse
Avril 2014

NOUVEAUTÉ 2014

Assurance MAE FAMILLE PLUS, La protection premium pour toute la famille

Pour les Enfants et leurs Parents, la MAE fera toujours PLUS !

Depuis déjà 15 ans, la MAE protège enfants et parents avec MAE Famille, l'assurance comprenant les garanties indispensables pour les petits et les plus grands en cas d'accident. En avril, la MAE va encore plus loin pour ses adhérents et lance MAE Famille Plus : toujours les meilleures garanties pour les enfants et un niveau de protection renforcé pour les parents.

Selon le Ministère de la Santé, les accidents de la vie courante (accidents domestiques, sport, bricolage, jardinage…) touchent chaque année plus de 11 millions de personnes et constituent la 3ème cause de mortalité en France.

Des accidents susceptibles de porter sérieusement atteinte à l'équilibre et au niveau de vie d'une famille. Car en effet, si la Sécurité sociale et la complémentaire prennent en charge une partie des frais de santé, les indemnités versées ne suffisent généralement pas à faire face aux conséquences d'un accident. Arrêt de travail, besoin d'une aide-ménagère, ou encore réaménagement du domicile par exemple… : en cas d'accident, il n'est pas rare que les familles soient confrontées à des dépenses imprévues.

C'est la raison pour laquelle la MAE a créé le contrat MAE Famille Plus, avec toujours les meilleures garanties pour les enfants (Assurance Scolaire et Extrascolaire incluse) et un niveau de protection renforcé pour les parents, afin d'assurer une couverture optimale à toute la famille.

En cas d'accident de la vie courante, la MAE garantit à ses adhérents **un soutien financier solide** :

- Des indemnités journalières forfaitaires[1] : **jusqu'à 35 € par jour** en cas d'incapacité temporaire totale
- Des frais médicaux et d'hospitalisation complétés **jusqu'à 50 000 €**
- **Jusqu'à 330 000 €** en cas d'invalidité permanente (dès 1% d'IPP pour les enfants)
- Ce capital majoré de 25%[2] pour pouvoir faire appel aux services d'une **tierce personne**
- La couverture des frais liés aux **aménagements du logement et du véhicule**[3]
- Un capital décès jusqu'à **50 000 €**

[1] Pour les moins de 65 ans
[2] En cas d'invalidité supérieure à 50% d'IPP
[3] En cas d'invalidité supérieure à 75% d'IPP

Pour tout renseignement, merci de contacter Télévision&Co
Charlotte Oulès - 01 55 65 06 08 • 07 89 21 44 49 • coules@televisionandco.fr
Nelly Mbila - 01 55 65 06 03 • 06 76 92 70 19 • nmbila@televisionandco.fr

La MAE accompagne ses adhérents au quotidien avec, en cas d'accident, des **services d'aide et d'assistance** :

- Aide-ménagère
- Garde des parents dépendants
- Assistance nounou de remplacement
- Ecole à domicile
- Livraison à domicile des courses et des médicaments
- Assistance psychologique
- Assistance maternité

Un contrat modulable
pour une cotisation calculée au plus juste

Seul ou en couple ? Avec ou sans enfant ? **L'Assurance MAE Famille Plus s'adapte à la situation familiale de chacun** (dès 11,50 € par mois pour une famille monoparentale avec un enfant).

Elle **prend également en compte le niveau de protection actuel de la famille**, pour répondre au mieux à ses besoins.

Bilan « famille » personnalisé avec un conseiller MAE

[Exclusivité MAE] Spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille, la MAE porte une attention toute particulière à ses plus jeunes adhérents. C'est pourquoi l'Assurance MAE Famille Plus prévoit – en plus de la meilleure **Assurance Scolaire et Extrascolaire** - une **Rente Éducation** versée chaque année pour permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité **jusqu'à 26 ans** en cas de disparition accidentelle de l'un ou des deux parents.

A propos de la MAE

N°1 de l'Assurance Scolaire depuis 1932, la MAE est le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille. Organisation pionnière de l'Économie Sociale et solidaire, la MAE défend les intérêts des enfants, des parents et des équipes éducatives, sans logique de profit. C'est la raison pour laquelle elle propose des contrats et des garanties parfaitement adaptés pour toute la famille : Assurance Tout Petits, Assurance Scolaire, Assurance Étudiant, Assurance Mobile Plus…

Pour tout renseignement, merci de contacter Télévision&Co
Charlotte Oulès - 01 55 65 06 08 • 07 89 21 44 49 • coules@televisionandco.fr
Nelly Mbila - 01 55 65 06 03 • 06 76 92 70 19 • nmbila@televisionandco.fr